

"AT-MP" : les chiffres 2011 de l'Assurance maladie

Une hausse des accidents du travail et des maladies professionnelles par rapport à 2010

La direction des risques professionnels de l'assurance maladie a récemment publié son rapport de gestion, qui indique qu'environ 1 214 000 sinistres ont été constatés et reconnus en 2011. 82 % concernent des accidents du travail (1 001 000), 11 % des accidents de trajet (133 000) et 7 % des maladies professionnelles (80 000).

Les chiffres de ces trois risques sont en augmentation, mais la progression la plus rapide concerne les maladies professionnelles. En 2011, environ 680 000 accidents du travail et 55 000 maladies professionnelles ont donné lieu à un arrêt de travail.

Une approche sectorielle des accidents du travail avec arrêts est présentée, selon le regroupement des activités professionnelles en neuf grandes branches. Les Services, le BTP et l'industrie de la chimie restent, en pourcentage, les plus touchés par ces accidents.

Accidents du travail et de trajet : une hausse de la sinistralité

Les accidents de travail

Le nombre d'accidents du travail déclarés augmente, en 2011, de 1,7 % par rapport à l'année 2010, soit 669 914, ce qui représente un indice de fréquence de 36,2 accidents du travail pour 1 000 salariés.

Les trois principales origines des accidents du travail sont des accidents liés à la manutention manuelle (233 040), les accidents de plain-pied (162 369) et les chutes de hauteur (75 529).

En 2011, 552 décès consécutifs à un accident du travail ont été enregistrés, soit 23 de plus qu'en 2010.

Les accidents de trajet

En 2011, la fréquence des accidents de trajet se maintient à un niveau élevé de 5,2 accidents pour 100 salariés, soit 77 239 accidents du travail et de trajet liés au risque routier.

Le risque routier

Avec 112 décès sur 552, le risque routier explique un décès au travail sur cinq (20 %). Côté trajet, la proportion est inversée, puisque neuf décès sur dix (90 %) intervenant au cours des tra-

jets trouvent leur cause dans le risque routier. Plus de la moitié des accidents routiers de travail mettent en cause une voiture particulière ou même un deux-roues motorisé ; cette part atteint même trois accidents routiers sur quatre, dès lors que les déplacements de la victime concernaient le trajet entre son domicile et son lieu de travail.



On observe en 2011, une augmentation générale de 1,7 % des accidents du travail.

Les camions et les véhicules utilitaires constituent une part non négligeable au sein des accidents routiers de travail (respectivement 12,1 % et 7,8 %), alors que, naturellement, ils sont peu mis en cause dans les accidents routiers de trajet.

Enfin, les camions de plus de 3,5 tonnes sont à l'origine d'un décès sur trois enregistrés en 2011 au titre des accidents du travail, et le nombre de décès (38) mettant en cause ce type de véhicule connaît même une augmentation non négligeable par rapport à 2010 avec onze décès de plus.

Les maladies professionnelles : une augmentation de la prise en charge liée aux TMS et aux cancers professionnels

L'année 2011 a été marquée par une hausse importante du nombre de maladies professionnelles, de l'ordre de 9 % par rapport à 2010, soit 55 057 nouveaux cas reconnus. Il est à noter

que l'augmentation annuelle moyenne des maladies professionnelles, depuis dix ans, est de 8,6 %. Cette augmentation est due essentiellement à la prise en charge des troubles musculo-squelettiques (TMS), qui représentent plus de 86 % des cas de maladies professionnelles. 47 441 de ces maladies professionnelles relevaient, en 2011, des troubles musculo-squelettiques, soit plus de 10 % de plus qu'en 2010.

Ces maladies professionnelles sont essentiellement des affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (38 812 cas) et des affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des manutentions manuelles de charges lourdes (3 038 cas) ; viennent ensuite les lésions chroniques du ménisque, les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier et, enfin, les affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines, outils et objets et par des chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes.

Les salariés touchés par des troubles musculo-squelettiques se retrouvent prioritairement dans les commerces et industries de l'alimentation (9 869 cas), dans les activités de services (8 399 cas) mais aussi dans la métallurgie (5 844 cas) et le bâtiment et les travaux publics (5 585 cas). Les cancers reconnus comme étant d'origine professionnelle ont augmenté de 4,1 % en 2011, aussi bien pour les cancers de l'amiante que pour les cancers "hors amiante". Il est à noter que 85 % des cancers reconnus comme maladie professionnelle ont une origine liée à l'amiante, soit 1 533 cas. Il s'agit essentiellement de cancers broncho-pulmonaires primitifs (65,6 %) et de mésothéliome malin primitif de la plèvre (24,9 %). L'amiante est à l'origine de 90 % des décès constatés ayant pour cause une maladie professionnelle, soit plus de 570 décès en 2011.

Les cancers d'origine professionnelle, en dehors de ceux provoqués par l'amiante, sont principalement dus à des expositions aux poussières de bois (24 % - 66 cas), au benzène (15 % - 42 cas), aux goudrons et huiles de houille (27 % - 76 cas). Il est à noter que les

deux premières causes connaissent une baisse par rapport à 2010, mais que les cancers liés aux goudrons et huiles de houille ont augmenté de 7 % sur cette même période. Les cancers incriminant les amines aromatiques connaissent également une forte progression en 2011 pour atteindre 14 %.

Prestations financières liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

Les accidents du travail (79 % des 1,7 million de sinistres reconnus) ont repré-

senté 54 % de la valeur des prestations versées, les maladies professionnelles 33 % (pour 9 % du nombre total des sinistres) et les accidents de trajet 13 % (pour 12 % du nombre de sinistres).

Conclusion

- Après plusieurs années durant lesquelles la fréquence des accidents du travail a diminué significativement, on observe, en 2011, une augmentation générale de 1,7 % et les accidents de trajet restent élevés et les plus générateurs de décès.

- L'année 2011 a été également marquée par une hausse importante du nombre de maladies professionnelles dues essentiellement à une généralisation de la prise en charge des troubles musculo-squelettiques.

Pour en savoir plus, reportez-vous aux tableaux statistiques du rapport de gestion 2011 de la branche Risques professionnels de l'Assurance maladie : http://www.risquesprofessionnels.ame.li.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/Rapport%20de%20gestion%202011.pdf.

Livre Blanc : "Prévenir le risque trajet domicile-travail"

Des propositions concrètes pour enrayer la progression des accidents de trajet

Inciter les entreprises à repenser les déplacements domicile-travail pour faire converger la prévention du risque routier et le développement durable : c'est l'objectif de ce livre blanc, réalisé en février 2012 par le Comité de pilotage, pour la prévention du risque routier professionnel, présidé par Monsieur Dominique Martin, Directeur des risques professionnels à la Cnamts, à partir d'une large concertation des acteurs publics et privés.

Il présente une série d'actions concrètes visant à une mobilité sûre et durable, en présentant, pour chaque proposition, un état des lieux, une description précise de la proposition, les intérêts et effets attendus, les difficultés et freins possibles, et, enfin, les modalités de mise en œuvre.

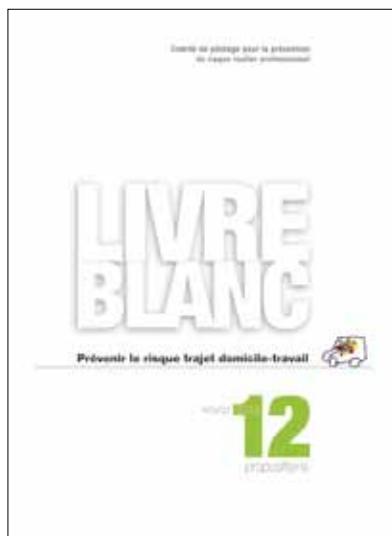
Parmi ces mesures, figurent, notamment, le développement du télétravail et des services d'entreprise permettant de limiter les déplacements, la mise en place d'aides au logement ou encore l'organisation du covoiturage.

Ce livre blanc avance douze propositions pour prévenir le risque routier au cours du trajet domicile-travail :

- Développer la concertation entre toutes les parties prenantes pour mieux prévenir le risque trajet.
- Intégrer systématiquement les objectifs de sécurité et de Santé au travail dans les plans de déplacement d'entreprise.
- Aménager l'organisation du travail pour réduire les déplacements et les contraintes horaires.
- Développer des services pour faciliter

les trajets des salariés.

- Faciliter les possibilités de logement à proximité du lieu de travail.
- Aider les salariés à mieux organiser leurs trajets.
- Réduire le risque lié à l'usage du deux-roues motorisé.
- Favoriser le covoiturage en sécurité.
- Favoriser un usage du vélo en sécurité.
- Promouvoir les plans de déplacement interentreprises (PDIE) dans les zones d'activité économique.
- Réduire le risque d'accident de trajet lié aux horaires atypiques.
- Favoriser des trajets plus sûrs pour les salariés à statut précaire.



Le livre blanc a été réalisé en février 2012 par le Comité de pilotage, pour la prévention du risque routier professionnel.



BRÈVES

Publication des Atlas de la démographie médicale par le Cnom (2012)

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (Cnom) publie sur son site Internet (accès public), la version actualisée de son atlas. Depuis six ans désormais, le Conseil de l'Ordre dresse un état de la démographie médicale, issu des inscriptions au Tableau (268 072 à ce jour). Ces données permettent principalement de constater, d'une part, une augmentation du nombre de médecins nouvellement inscrits, et d'autre part, la persistance de difficultés dans le "renouvellement des générations dans certains modes d'exercice". Précisons que cette édition propose, en outre, une analyse de l'évolution de l'offre de soins depuis 5 ans, ainsi que des pistes de réflexion.

Matinée technique du Cisme du 15 novembre 2012

Formation des médecins et infirmières par le Professeur Soulat, PU-PH à Toulouse

Les textes législatifs et réglementaires récents ont introduit des exigences de formations pour les collaborateurs médecins et les infirmières. Dans le même temps, la notion de qualification en médecine du travail est apparue dans le Code du travail.

Monsieur Jean-Marc Soulat, Professeur de médecine du travail, PU-PH à Toulouse, Président du Collège des enseignants et membre de la Commission nationale de première instance de qualification en médecine du travail, nous expliquera, le 15 novembre, lors de la matinée technique, ces notions et les différentes formations envisageables, afin de satisfaire aux obligations réglementaires et qualitatives. Plus largement, il pourra aussi évoquer la formation d'autres professionnels.